



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de conseillers présents : 33	
Nombre de suffrages exprimés : 38 dont : 5 pouvoirs	

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Fabienne GASTON, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, , Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Claudine HUGUET (suppléante de David DESPAX)

Absents ayant donné un pouvoir :

Claudine BARNÉRIAS a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS,
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON,
David GAYET a donné pouvoir à Maud LEVRAT,
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE,
Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER a donné pouvoir à Laurence WANG-WAH

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, David DESPAX

Absents :

Luc CHAPUT, Christophe CLEMENTE, Stéphane HOUSSIER, Olivier PARADIS, Laëtitia POUZADOUX, Carmen FUENTES, Guillaume LAURENT

Secrétaire de séance : Philippe ROUGERON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_132 : Approbation du procès-verbal de la séance du dernier conseil communautaire

Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Un exemplaire du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 02 juin 2026 a été envoyé aux conseillers communautaires. Il est demandé si des observations sont à formuler.

Après avoir procédé au vote, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article unique :

Le procès-verbal du conseil communautaire du 02 juin 2026 est approuvé tel qu'annexé à la présente décision.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.
Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme
À Aigueperse, le 6 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Philippe ROUGERON
Signé électroniquement

Le président,
Claude RAYNAUD
Signé électroniquement